

**Equipements sanitaires et sociaux -  
Insertion**

**Rapport n° CP/2014/845**

**Service gestionnaire :**  
Service établissements et institutions

**Résumé :**

Une autorisation de programme de 121 000 € a été votée au BP 2014 pour les investissements dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion. 60 000 € de crédits sont prévus en 2014.

Le présent rapport a pour objet de présenter une demande de subvention pour des investissements réalisés dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion par l'association Les Restaurants du Coeur à Strasbourg, pour l'achat de deux véhicules d'occasion afin de pouvoir assurer la Maraude des Restaurants du Coeur ainsi que les livraisons de marchandises dans les centres de distribution du département.

Les dépenses d'investissement liées à la construction, l'aménagement, l'extension et l'équipement de diverses structures à caractère social peuvent bénéficier d'une subvention départementale applicable à la dépense prévisionnelle.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 3 452 € à l'association des Restaurants du Coeur du Bas-Rhin à Strasbourg, conformément au tableau annexé à la présente délibération.*

Strasbourg, le 18/11/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL